



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 3 septembre 2021**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaelle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER

Les procès-verbaux des séances du 21 mai et du 25 juin 2021 sont adoptés.

AVIS SUR L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LES PERMIS D'AMENAGER AUX LIEUDITS MEYERACKER à PFULGRIESHEIM et KLEINFELD à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

Le Maire rappelle que la société DELTAMENAGEMENT a déposé le 21 mai 2021 un dossier de permis d'aménager pour la création d'un lotissement d'habitation d'environ 35 lots sur une surface de plancher de 6 000 m² sur une première tranche de 1.73 hectares à l'intérieur de la zone à urbaniser IAU de 5.7 hectares au lieudit Meyeracker située à PFULGRIESHEIM, RD 166 – rue de Griesheim.

Dans la commune de Griesheim-sur-Souffel, un projet de lotissement au lieudit Kleinfeld, accolé au lieudit Meyeracker, a été déposé le 31 mai 2021 par la SAS KLEINFELD, sur une première tranche de 1.8 hectares comportant environs 30 lots avec une surface de plancher autorisée de 7 000 m², à l'intérieur de la zone à urbaniser IAU de 3.2 hectares.

L'Autorité Environnementale a soumis les deux projets d'urbanisation totalisant 8.9 hectares à évaluation environnementale, considérant que les deux opérations devaient s'appréhender de manière conjointe. Une étude d'impact conjointe réalisée par le Bureau Archimed Environnement a été réalisée le 18 mai 2021 qui traite donc des deux projets d'urbanisation en un seul document.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour donner un avis sur l'étude d'impact concernant les deux permis d'aménager. Le conseil municipal, par 13 voix pour, et une abstention de Mme Corinne ZEISSLOFF, donne un avis favorable sur ce point.

CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC L'ATIP POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION PAR VOIE ELECTRONIQUE (PVE) CONCERNANT LE PERMIS D'AMENAGER AU LIEUDIT MEYERACKER

Une participation par voie électronique du public concernant l'évaluation environnementale du permis d'aménager au lieudit Meyeracker ayant été prescrite par l'Autorité Environnementale, il appartient à la commune d'organiser cette procédure qui se fera de manière dématérialisée et de veiller à sa sécurité juridique. Pour ce faire, le Maire propose de recourir à une mission d'accompagnement technique de l'ATIP qui gèrera les étapes de la procédure, organisera la synthèse des observations et établira la proposition de décision relative au dossier du permis d'aménager. Le conseil municipal, à l'unanimité, par délibération décide de recourir à la mission d'accompagnement proposée par l'ATIP pour l'organisation de la PVE et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune.

RENTREE SCOLAIRE

Le point sur les effectifs :

64 enfants sont scolarisés à l'école élémentaire dans 3 classes.

44 enfants sont scolarisés en maternelle dans les locaux provisoires du 5 rue de Truchtersheim dans 2 classes.

40 enfants sont pris en charge par la garderie périscolaire « La Cabane des Acacias ».

Une discussion s'engage autour des problématiques liées à la rentrée des classes suite à la visite des locaux scolaires organisée une heure avant la séance de ce jour.

Toutes les demandes des enseignantes de maternelle concernant l'aménagement du bâtiment modulaire ont été prises en compte et satisfaites de telle sorte que les enfants ont pu être accueillis dans de bonnes conditions. Les enseignantes ont adressé leurs remerciements à la municipalité pour leur engagement et leur réactivité.

L'équipe d'animation de la garderie périscolaire s'adjoint une personne supplémentaire étant donné la hausse du nombre d'enfants inscrits par rapport à 2020.

Le poste d'ATSEM à 24/35^e créé par le conseil municipal en séance du 25 juin 2021 a été pourvu, sur un CDD d'un an, par une ATSEM titulaire en disponibilité.

L'ATSEM titulaire en place exerce désormais ses fonctions à temps partiel, le matin. L'ATSEM contractuelle est placée en arrêt maladie avant son congé de maternité.

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leur aide lors des opérations de déménagement de l'école maternelle et de la garderie périscolaire.

CHANTIERS EN COURS

M. Gérard DURINGER suit le chantier de démolition et de construction du futur groupe scolaire école maternelle périscolaire. Les opérations de démolition du bâtiment sont ajournées jusqu'à ce que les matières premières pour la réalisation d'une couverture provisoire en bois du plancher/plafond de la salle des fêtes soit disponibles.

Les travaux de marquage au sol prévus dans différentes rue de la commune (rue du Langgarten, de la Citadelle, de Pâques...) ont été réalisés. Des panneaux signalétiques « prudence – enfants » aux abords des écoles ou au niveau des passages pour piétons sur des axes très fréquentés devront être rajoutés (totems crayons...). Différents supports seront présentés lors la prochaine séance du conseil municipal.

Les derniers plans d'aménagement de la future piste cyclable le long de la RD 64 entre Pfulgriesheim et Lampertheim sont présentés, depuis le point de départ à sortir de la rue des Bleuets, côté Nord de la RD 64, jusqu'au rond pont des Alisiers. Au point de passage par l'îlot de voirie de la RD 64, pour rejoindre le côté Sud de la RD64, un éclairage sera mis en place. L'aire de repos existante sur le ban de Lampertheim restera en place ; la piste cyclable suivra le tracé de l'ancienne voie d'accès qui est maintenue.

Le Maire annonce également le démarrage prochain des travaux de construction de la piste cyclable entre Pfettisheim et Truchtersheim.

Le Maire rend compte à l'assemblée de l'ensemble des travaux complémentaires effectués pour l'aménagement des locaux dédiés au bon fonctionnement de l'école maternelle, de la garderie et de la cantine :

- pose d'un plafond phonique dans l'ancienne salle de classe enfantine transformée en salle de restauration : 10 115 € TTC
- déconnexion des WC, urinoirs, d'un lavabo, pose d'un évier dans les anciens sanitaires de la salle de classe enfantine, pose d'un évier dans l'ancienne salle de classe enfantine : 1 808 € TTC
- remise en peinture des anciens sanitaires transformés en locaux techniques : 2 315 € TTC
- mise en place d'une alimentation électrique pour une machine à laver et un chauffe-eau dans les « nouveaux » locaux techniques : 1 791 € TTC
- déplacement de deux modules sur le site de l'école élémentaire et reprise du 3^e module par le prestataire : 4 668 € TTC
- démontage de la structure de jeux dans la cour de l'école maternelle : 1 974 € TTC
- divers travaux de menuiserie à l'intérieur du bâtiment modulaire école maternelle : facture non reçue à ce jour.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter des subventions complémentaires pour un montant de 860 € selon le détail suivant :

- Adhésion annuelle 2021 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin : 200 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle : 110 € pour régulariser l'achat de matériel scolaire financé par erreur par la coopérative scolaire
- Association La Cabane des Acacias : subvention exceptionnelle de 550 € pour la rentrée scolaire 2021/2022

Etant donné que les crédits de 395 € inscrits dans la rubrique « DIVERS » au compte 6574, « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au budget primitif 2021 sont insuffisants pour couvrir ces dépenses, le conseil adopte, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1 au budget primitif 2021 comme suit, soit une augmentation de crédits de 3 000 €, portant les crédits de 11 000 € à 14 000 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations		3 000,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courantes		3 000,00 €
R 74127 : Dotation nationale de péréquation		3 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		3 000,00 €

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT D'ASSOCIATIONS LOCALES

Cette problématique est en lien avec la fermeture temporaire, pour quelques mois, de la salle des fêtes et l'impossibilité d'y tenir les activités de danse et de gymnastique organisées par les associations locales Temps Libre et Pfulgriesheim Loisirs. Dans ce contexte, la municipalité s'est engagée à rechercher un local de remplacement pour assurer la continuité des cours. Un courrier officiel du 21 juillet a été adressé à M. Gaston BURGER pour demander la mise à disposition du local « La Grange » à Dingsheim au profit de ces deux associations, aux frais de la commune de Pfulgriesheim. Un accord de principe a été donné à confirmer lors de la réunion du 9 septembre 2021 d'élaboration du planning d'occupation 2022 des locaux communaux de Griesheim-Dingsheim avec les associations locales. Le conseil municipal par délibération confirme la prise en charge des frais de location du local « La Grange » au profit des associations locales Temps Libre et Pfulgriesheim Loisirs et autorise le Maire à signer les conventions tripartites avec la commune de Dingsheim et chaque association utilisatrice.

La municipalité envisage également de verser une subvention aux associations locales devant acquitter des frais de location pour l'utilisation de locaux privés pour l'organisation de cours de danse. C'est dans cette optique que la décision modificative budgétaire n° 1 vient abonder de 3 000 € les crédits ouverts au compte 6574 (voir ci-dessus).

Le Maire propose également de reconduire la convention d'occupation d'un local mis à disposition à Mme Pauline ZOBEL pour l'organisation de cours collectifs d'apprentissage de l'anglais destinés aux enfants de 3 à 11 ans (cf dél. du 6 septembre 2019). La salle de classe enfantine étant dédiée à la restauration scolaire, il est proposé de mettre à disposition de l'utilisatrice, par convention, une salle au presbytère en contrepartie d'une participation financière de 50 € par trimestre. Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

Les cours de solfège, piano, guitare... donnés par M. René LORENTZ le mardi soir de 16 h 15 à 17 h 15 devront également être délocalisés dans la salle du presbytère. Mme Liliane BAUER le contactera et lui expliquera la situation.

L'indisponibilité de la salle des fêtes oblige également la municipalité à prendre des options de location pour l'organisation du repas de Noël des aînés au centre socio-culturel de Griesheim-Dingsheim ou à la salle des fêtes de Pfettisheim.

ADHESION A PAY FIP

Ce point avait été ajourné lors de la séance du 16 avril 2021 dans l'attente d'informations complémentaires. M. Sébastien DURST expose que la loi oblige les collectivités locales à proposer une solution de paiement en ligne à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour ce faire, la commune peut bénéficier du service Payfip de la DGFiP pour permettre aux débiteurs de régler, par carte bancaire, les avis des sommes à payer générés pour l'encaissement des recettes communales (location de la salle des fêtes par exemple). L'utilisation de cette application est gratuite pour la commune, seul un commissionnement très minime sera facturé pour chaque transaction à la commune. Le conseil municipal après en délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au service de paiement en ligne Payfip.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Etant donné la date de la dernière séance du conseil municipal du 25 juin 2021, le délai de réponse des 2 mois permettant à la commune d'user de son droit de préemption sur les biens concernés par les déclarations d'intention d'aliéner des 14 juin et 2 juillet 2021 est dépassé.

Déclaration d'intention d'aliéner du 14 juin 2021

Pour information, la société ALLOG IMMOBILIER va se porter acquéreur des terrains appartenant anciennement à M. Raymond PFRIMMER, une ferme en section 1 parcelle 18 d'une contenance de 9.05 ares au 4 rue de Pâques, deux terrains en zone urbaine, en vis-à-vis, en section 1 parcelle 126 et 140 d'une contenance de 17.62 ares.

Déclaration d'intention d'aliéner du 2 juillet 2021

Elle concerne la cession du terrain bâti du 29 rue des Bleuets, en section 6 parcelle 173, d'une contenance de 3.98 ares.

Pour les déclarations d'intention d'aliéner reçues comme suit :

- en date du 13 juillet 2021, portant sur la vente d'un logement au 42 rue du Levant, en section 10, parcelle 288,
- en date du 23 juillet 2021, portant sur un terrain bâti au 1 rue des Violettes, d'une contenance de 2.31 ares, en section 15 parcelles 528 et 530,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

DIVERS

La venelle piétonne faisant la jonction entre l'école maternelle et la rue de Griesheim est envahie par la végétation. M. Bertrand MEYER se propose de s'occuper de ce dossier.

M. Paul LOSSEL propose de débroussailler les chemins communaux et de facturer la prestation à la commune. Le conseil donne son accord à cette proposition.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER rappelle l'organisation de la manifestation, « Une rose, un espoir » du samedi 18 septembre 2021.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que l'entretien du bâtiment modulaire école maternelle et de l'école élémentaire est fait en interne par un agent communal (cf PV du 25 juin 2021). L'agent en charge de l'entretien des autres bâtiments communaux effectuera une heure complémentaire par semaine de ménage à la médiathèque. Elle fait part d'une demande de la Directrice de l'école maternelle en vue de la mise en place une sonnette visiophone sans fil au portail d'entrée du bâtiment modulaire « école maternelle ». Le nécessaire sera fait.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande que la commune prenne rendez-vous avec l'OPHLM « Alsace Habitat », anciennement SIBAR qui gère la résidence du 7 rue de la Colline pour régler les nombreux dysfonctionnements de l'immeuble (absence de local à poubelles, taille des espaces verts, réhabilitation du bâtiment). Une nouvelle démarche sera entreprise par la commune pour tenter d'avancer sur ce dossier.

M. Sébastien DURST rappelle qu'il est possible de prendre une délibération avant le 1^{er} octobre de chaque année civile pour revenir sur l'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles pendant les 2 années suivant leur achèvement. Cette délibération n'est pour l'heure pas d'actualité.

Les débats sont clos à 23 h 10.

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 ^{er} Adjoint	
BAUER Liliane	2 ^e Adjoint	
DURINGER Gérard	3 ^e Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	absent excusé
WANKMULLER Valérie	Conseiller municipal	
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
MESSMER Stéphanie	Conseillère municipale	
SCHOTT Anne-Gaëlle	Conseillère municipale	
FRIESS Alexandre	Conseillère municipale	
ROTH Elodie	Conseillère municipale	